

Commission Recherche Plénière 23 septembre 2025

Présents :

D. Alquier, Vice-Président Recherche et membre élu
M. Amalric, S. Aubert, P. Belleville, P. Besson, E. Biquand, H. Blasco, P. Boissé,
C. Bonnetier, B. Bouazzaoui, B. Brizard, V. Fagot-Desperies, B. Giraudeau, A. Hulin,
A. Krykun, F. Laumonnier, C. Lecureuil, N. Levy, E. Morille, A. Nué, A. Remot, S. Roland,
T. Ruspil, S. Servais, C. Van Heijenoort

Invités : I. Guillouet, C. Grosbois

Excusés :

E. Allard-Vannier, S. Barrat, L. Boudesocque, M. Demathieu, S. Ferré, J.P. Fouquet,
C. Giraudeau, M. Ovide, M. Potier-Cartereau, C. Richard F. Spinhirny, C. Suppo

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation de la MSH VdL et nouvelle appellation : Maison des Sciences sociales et des Humanités Val de Loire – Xavier Rodier – Annexe 1
2. Point d'étape des PUFR et présentation de la future marque grand public, L. Gerbier M. Robert – pour avis – Annexe 2 – Annexe 3
3. Informations générales – *point reporté à la séance du 14/10*
4. Point sur la situation générale de l'UMR CITERES
5. Validation du compte-rendu de la CR du 23/09/2025
6. Examen des demandes de subvention de l'AAP Petits Équipements 2025 pour décision – Annexe 4
7. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2025 - pour décision – Annexe 5

1. Présentation de la MSH VdL et nouvelle appellation : Maison des Sciences sociales et des Humanités Val de Loire – Xavier Rodier - Annexe 1

Xavier Rodier, directeur de la MSH VdL, présente un bilan des missions et actions de cette Unité d'Appui et de Recherche (UAR) mutualisée Université de Tours – Université d'Orléans – CNRS.

Il commence par expliciter le changement de nom puisque la Maison des Sciences de l'Homme devient la Maison des Sciences sociales et des Humanités Val de Loire, soumis à l'approbation de la commission recherche des établissements partenaires.

➡ **La commission recherche donne un avis favorable à l'unanimité sur ce changement de nom**

La MSH VdL fédère 22 unités de recherche (UR) soit l'ensemble des UR en SHS du périmètre. Elle rassemble 1300 chercheurs. Son fonctionnement s'organise autour d'un COPIL, d'un conseil scientifique et d'un conseil des directeurs de laboratoire et responsables de plateforme.

Conformément aux statuts des MSH, il n'y a pas de chercheurs affectés à la MSH VdL (en dehors équipe de direction), les chercheurs sont dans les unités.

Les missions principales de la MSH VdL sont de participer et proposer à l'échelle régionale :

- L'animation de la recherche autour de six axes de recherches transversaux 2024-2028
- Une offre de services : l'Atelier numérique
- Une interface Science-Société et Art-Science

Par essence, les MSH sont des terrains d'expérimentation qui développent des actions notamment par le biais d'appels à projets. En 2025, l'AAP de la MSH VdL (budget 50 k€) a réceptionné 25 projets dont 14 ont obtenu un financement.

La MSH VdL, en tant qu'UAR, a une politique de dépôt de projets active sur les appels régionaux (APR), nationaux (ANR, notamment) et Européens. A ce titre, il est à noter qu'elle porte le projet ECHOES, lauréat de l'appel de la Commission Européenne European Collaborative Cloud for Cultural Heritage doté de 25 millions d'euros pour cinq ans qui a pour objectif de créer un environnement numérique partagé avec et pour les communautés du patrimoine culturel matériel et immatériel.

2. Point d'étape des PUFR et présentation de la future marque grand public – M. Robert et L. Gerbier – Annexe 2 – Annexe 3

Mickaël Robert, directeur des PUFR, commence par faire le bilan d'activité. Au 31 décembre 2024, le catalogue des Presses Universitaires François-Rabelais c'est :

- 15 collections en SHS-STM
- 436 titres vivants (disponibles à la vente, dont 381 références à la SODIS, c'est-à-dire en librairie)
- 293 titres en SHS disponibles en numérique sur la plateforme OpeneditionBooks
- 28 titres en STM en numérique sur la plateforme Numerique Premium

En 2024, les PUFR connaissent un retour à un rythme de parution plus classique - 31 nouveautés - sans dépassement du seuil d'absorption fixé à 35 titres, soit :

- 24 titres en SHS/Lettres, 7 en STM : soit 77% de titres parus en SHS et 23% en STM
- part des monographies/collectifs : 18 titres/13 titres (léger recul par rapport à 2023 - 2 %)
- origine des projets éditoriaux : 11 travaux impliquent des chercheurs de Tours (35%), 16 des chercheurs extérieurs à Tours (58,5%) et 2 hors de France (6,5%).

Les PUFR confirment qu'elles sont une maison d'édition pluridisciplinaire et plurisectorielle, le seul éditeur universitaire public à investir le champ médical et qu'elles ne pratiquent pas l'autoédition.

En effet, plus de 2/3 des productions ne sont pas issues des EC/C de l'établissement et plus de la moitié des directeurs de collection ne sont pas issues de l'UT. Toutes ces personnes extérieures concourent au rayonnement de l'UT.

L'activité commerciale 2024 des PUFR progresse, avec des nouveautés à la hausse et une

augmentation du chiffre d'affaires. Si le chiffre d'affaires en librairie est porté à plus de 78% par les livres de médecine, c'est l'ensemble du catalogue qui apparaît toujours mieux valorisé, ainsi la visibilité et l'attractivité des PUFR en France comme à l'international s'en trouvent renforcées.

Après le bilan 2024, c'est le président du comité éditorial des PUFR, Laurent Gerbier, qui présente la nouvelle marque déposée par les PUFR. Il s'agit de se doter d'un nouvel outil pour développer l'activité de la maison d'édition afin de pouvoir promouvoir et diffuser des livres auprès du grand public (jusqu'alors le public cible des PUFR restait essentiellement académique). Dans ce contexte, l'identité très Universitaire des PUFR pouvait être perçue comme une barrière.

Le processus de réflexion a abouti à la création de la marque « Junie Editions » (cf. décision du comité éditorial du 9 juillet 2025).

« Junie est le prénom de la fille naturelle de Rabelais, légitimée par le Pape Paul III en 1540. La référence historique et littéraire fonctionne comme un clin d'œil : il n'est pas nécessaire de la connaître. Ce choix donne au label un « nom propre » qui le personnalise. Junie, par sa brièveté, sonne très contemporain et évoque la jeunesse et la vivacité. Enfin ce nom donne un visage féminin au nouveau label, dans un contexte général de remise en avant des personnalités historiques féminines. »

Ce nouvel instrument de communication répond à cette stratégie d'ouverture et ne remplace aucunement les PUFR. Il s'agit de la création d'une marque 'fille' des PUFR, qui ne se substitue pas aux PUFR.

Les enjeux :

- Un besoin collectif qui ne cesse de croître, en particulier (mais pas exclusivement) dans le secteur des sciences de santé. Or, cela rend indispensable de réfléchir à la meilleure manière de toucher un nouveau public, qui n'est pas celui des universitaires ou des étudiants, et que l'appellation « presses universitaires » peut rebuter.
- Un tel outil permet de répondre à des demandes qui s'expriment dans plusieurs programmes en région comme nationaux (parmi lesquels le programme d'excellence Loire Val Health, la loi de programmation SAPS, ou le plan de lutte contre la désinformation en santé adopté par le ministère de la santé au printemps).
- La nouvelle marque ne transformera ni le nom ni l'identité des Presses Universitaires François-Rabelais : elle constitue un label, instrument aux mains des PUFR, qui leur permet de mieux travailler la production et la diffusion des ouvrages

Après cette présentation, un membre de la CR demande s'il y a une place pour les sciences techniques, car il a été beaucoup question du secteur Santé et SHS.

Le président du comité éditorial des PUFR est bien conscient de cet état de fait et souligne qu'il n'y a pas non plus de collection en Droit. L'envie est bien présente de développer également davantage ces secteurs, mais l'équipe n'est pas assez étoffée.

3. Informations générales – point reporté à la séance du 14/10/2025

4. Point sur la situation générale de l'UMR Citères

Daniel Alquier fait le point devant la commission recherche sur la situation générale de l'UMR CITERES.

Il explique que les relations avec INSHS du CNRS sont tendues depuis l'annonce de manière brutale et unilatérale le 2 juillet par le CNRS de son souhait de devenir tutelle secondaire de CITERES à compter du 1^{er} janvier 2026 et de transformer le LAT (une des 4 équipes de CITERES autour des archéologues) en EMR (Equipe Mixte de Recherche) d'ici la fin de ce contrat (2024-2028).

Ces informations ont été données à l'université de Tours de manière orale le 11 juillet 2025. Le CNRS avait pris des contacts avec le DU de CITERES mais n'avait pas jusque-là échangé sur ses intentions relatives à CITERES ni avec l'UT ni avec la DR08.

A ce jour, l'UT ne dispose pas de confirmation écrite de la part du CNRS malgré des courriers adressés au siège du CNRS et qui résultent d'une action conjointe de l'UT, la Région et la métropole. L'UT a demandé clairement au CNRS de suspendre sa décision et de laisser à CITERES le temps de proposer un projet plus en adéquation avec les attentes du CNRS. C'est d'ailleurs ce qui avait été convenu avec le DU en Mars. Sur la durée du contrat le DU devait et avait lancé des travaux en ce sens.

Un rendez-vous devrait avoir lieu avec l'INSHS à la mi-octobre.

Le conseil de l'unité a proposé des actions qui se mettront en place à l'issue du rdv avec l'INSHS.

Cette situation – très inhabituelle en cours de contrat – est vécue comme une désuimérisation pure et simple. CITERES n'est pas un cas unique, d'autres universités connaissent cette situation et pas uniquement en SHS.

L'UT est, de plus, très inquiète pour les collègues chercheurs CNRS hors LAT qui ont été contactés par leur Direction Adjointe Scientifique (DAS) pour les inciter à chercher rapidement une autre unité (sachant qu'il n'en existe pas d'autre en région), ainsi que pour les collègues ITA CNRS – toutes BAP confondues. Le Vice-Président rappelle que c'est une perte énorme pour CITERES, l'université et la région.

Un membre de la CR insiste sur le fait qu'il s'agit bien d'une forme de désuimérisation dans la ligne directe de la politique des « keyslab » et précise qu'il y a eu plusieurs alertes. Depuis mars, l'INSHS discute directement avec le DU. Il est important de rappeler que le procédé du CNRS est particulièrement choquant, qu'il y a une forme d'urgence à agir côté UT car le CNRS semble jouer « la montre » et profiter du flou qu'il a provoqué. Aucune procédure interne au CNRS n'est respectée, aucune consultation n'a été opérée avec l'autre tutelle mais également les sections concernées. Il y aurait un manque à gagner considérable pour le territoire à ne plus avoir une UMR CNRS pluridisciplinaire, qui paradoxalement est l'un des objectifs de la politique du CNRS. Avoir le CNRS comme tutelle, c'est aussi la possibilité d'accéder à des outils, des réseaux ou des AAP spécifiques.

En parallèle des actions du conseil de l'unité ou de l'UT en général, un comité de mobilisation s'est créé et proposera ses propres actions (ex. écrire et transmettre des informations, pétitions, motions).

Le VP Recherche rappelle que ce n'est pas le 1^{er} cas de désuimérisation d'une UR par le CNRS sur le territoire : LLL / Léo / GICC. Et à cette époque, il n'y avait pas encore la politique des keyslab.

Cette situation représente une très grosse inquiétude pour la Région. Une motion sera proposée au vote par le VP lors d'une prochaine séance, si le CNRS ne revenait pas sur sa décision.

5. validation du compte-rendu de la CR du 24/06/2025

Le VP recherche demande aux membres de la commission recherche s'ils ont des ajouts, des corrections et/ou des commentaires sur le compte rendu de la séance du 24 juin 2025 qui leur a été adressé avec la convocation.

➡ **La commission recherche émet un avis favorable sur le compte rendu de la CR du 24/06/2025**

Vote : 29 Pour - 4 Abstentions – 0 Contre

6. Examen des demandes de subvention de l'AAP Petits Equipements 2025 – Annexe 4 – pour décision

Il s'agit d'un appel à projets récurrent, lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement qui a voté **une enveloppe de 90 000 € pour 2025**. Cet appel vise à aider les unités de recherche dans l'acquisition ou la réparation d'un petit équipement scientifique.

Avant d'écouter les rapporteurs, il est rapidement rappelé les règles fixées dans le cahier des charges de l'AAP :

- Acquisition ou Réparation d'un petit équipement scientifique (cofinancements encouragés mais non obligatoires pour les équipes rencontrant des difficultés de co-financement)
- Privilégier les équipements (collectifs) de routine dans l'unité (équipements de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière)
- Prendre en compte l'amélioration de l'efficacité énergétique (TES)
- Les équipements demandés pour un chercheur isolé pour un projet précis ne sont pas éligibles
- Financement maximal attribué : 8 000 €
- Transmission : il appartient au DU d'envoyer l'ensemble des demandes de son unité, accompagnées si nécessaire d'un classement des projets (si plusieurs projets sont déposés)

Sont ainsi écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Il est précisé que la date d'éligibilité des dépenses par cet AAP est fixée au 30 juin 2026. Cet élément qui ne figurait pas dans le cahier des charges sera précisé aux lauréats à l'issue de la CR.

Cette année, 18 dossiers ont été transmis pour des demandes de subvention atteignant un total de 121 739 € pour un coût total des opérations avec les cofinancements s'élevant à 189 096 €.

Des membres de la CR attirent l'attention sur le non-respect des critères précisés dans le cahier des charges, comme la somme maximale allouée par la CR établi à 8 000€. Le critère sur le cofinancement n'a pas été respectés également pour un certain nombre d'unité.

Il est proposé de tenir compte de l'effort fait sur le cofinancement quand il existe ou de ne pas dépasser la somme de 8 000€ par unité dans les cas où il y a plusieurs demandes.

Suite aux échanges de la CR et avant de poursuivre avec les avis des experts, le VP Recherche propose de voter pour connaître la position des membres de la CR et savoir s'il sont pour l'exclusion des 2 dossiers qui ont demandé une somme supérieure à la somme maximale indiquée soit plus de 8 000 € :

🗳️ **La commission recherche émet un avis défavorable sur cette question**

Vote : 1 voix Pour – 5 Abstentions – 27 Contre.

Après avoir écouté les rapporteurs et opéré des ajustements liés aux remarques précédentes, le VP Recherche propose d'émettre un avis favorable sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de **89 800 €**.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

7. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2025 – Annexe 5

L'AAP Colloques est une action forte financée sur le budget de la commission recherche. L'enveloppe allouée à cet appel à projets sur le budget 2025 s'élève à 40 000 €.

Les critères de l'appel à projets sont les suivants :

- Organisation d'un colloque (congrès, workshop ou journées d'études) à Tours (sauf exception)
- Intérêt scientifique (exceptionnel, important, standard, ...)
- Envergure nationale et internationale de la manifestations (nombre et proportion de conférenciers nationaux (hors Tours) et internationaux)
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche de l'université
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget
- Actions eco-responsables mises en œuvre
- La présence de moments dédiés à la culture scientifique et technique et/ou à destination du grand public
- L'accessibilité des publications (dans le cadre de la politique de science ouverte de l'établissement)

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais des collectivités locales :

- La mairie de Tours accueille dans ses locaux les congressistes autour d'un cocktail. Dix porteurs de colloque ont demandé à pouvoir bénéficier de cet accueil. Ces demandes seront transmises à la mairie par le cabinet du président sans pouvoir préciser à ce stade à combien et à quels colloques la Mairie de Tours donnera une suite favorable.
- Le Conseil Régional donne au maximum 10 à 12 000 € par an, sachant que sur les 2 dernières années la somme allouée était moindre car les critères de la Région sont assez strictes.
- Tours Métropole Val de Loire donne 10 000 € en moyenne par an

Sont rappelés ci-dessous les critères spécifiques attendus par les collectivités locales :

- Les critères de la Mairie de Tours : colloques de taille suffisamment importante et/ou avec un public fortement international et/ou proposant une action à destination du grand public (type conférence grand public).
- Les critères de Tours Métropole Val de Loire : La Métropole est sensible à l'accueil d'un public nombreux et international sur le territoire métropolitain. Par conséquent, le soutien financier de Tours Métropole Val de Loire est lié à l'ampleur du projet (nombre significatif de conférenciers et participants extérieurs, envergure internationale, etc.) et à sa dimension économique et sociale.
- Les critères de la Région Centre-Val de Loire :
 - Labellisation du colloque par la Commission Recherche de l'université de Tours

- Organisation de la manifestation sur le territoire Centre-Val de Loire (sauf exception)
- Ouverture aux enjeux du territoire – culture scientifique
- Organisation éco-responsable de la manifestation
- 100 participants au minimum ; exceptionnellement, colloques de moindre effectif (à partir de 50 personnes) à condition de justifier d'une très forte participation internationale
- Budget de 20 000 € minimum – pour une subvention maximale de 15 % du coût total du colloque.
- Budget prévisionnel équilibré et précis, intégrant une part d'auto-financement
- Engagements financier significatif des participants (droits d'inscription au colloque)
- Engagement à publier des résultats et précision de la forme de cette publication

Chaque dossier a été expertisé par un rapporteur membre de la commission recherche. Les expertises appellent des remarques dont il faudra tenir compte dans la rédaction du prochain cahier des charges. En résumé :

- Affiner ce qu'on entend par colloque au regard d'un séminaire, journée d'étude, workshop, symposium...
- Être plus précis sur ce qui est entendu par « participants ». Un séminaire rassemblant principalement ou en majorité des étudiants ne répond pas à l'AAP « colloques » de la CR,
- Avoir une réflexion autour des colloques sans frais d'inscription
- Revoir le critère autour de l'écoresponsabilité. Plusieurs membres de la CR font remarquer que la justification est toujours la même à savoir peu de goodies et pas en plastique. Un membre souligne que le plus écoresponsable c'est aucun goodies. A ce sujet, le VP rappelle d'où on part et que sur ce plan on a progressé. Il en profite pour informer la CR qu'un outil pour mesurer l'impact carbone d'un colloque a été co-construit DRV-DOPTE et qu'il sera testé sur les lauréats de l'AAP. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un outil pour « punir » mais pour sensibiliser.

Cette année, 32 projets ont été transmis par les unités pour être labellisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier.

Le total des demandes de subvention par les unités s'élève à 94 980 € auprès de la commission recherche, 10 600 € auprès de la Région et à 31 300 € auprès de la métropole pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 62 000 €.

Après avoir écouté l'ensemble des rapporteurs, le VP Recherche propose de labéliser l'ensemble des 32 colloques et d'en financer 30 à hauteur de **54 500 €**.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition**

8. Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance.